



PHOTO : ALINE FOURNIER



edito

par Jasmine
Ramondt-Fraginière

Chers parents,
Chères et chers élèves,

Encore quelques semaines et l'école reprendra. Ce renouveau qui est vécu par les familles à la fin de chaque mois d'août est, sans doute, déjà en pleine préparation. Dans le cercle familial, les élèves imaginent leur année scolaire à venir, les plus jeunes qui vivront leur première rentrée, se font à l'idée de devenir grand ; les parents planifient l'année scolaire et les activités extrascolaires, complètent la liste de matériel. De leur côté, les enseignants élaborent le programme au sein des nouveaux groupes, intègrent les nouveaux moyens d'enseignement, préparent leur classe.

Le centre scolaire, quant à lui, a fait sa mue. Chacun de ces derniers étés a été le théâtre de travaux importants pour le centre scolaire de Veysonnaz. En 2013, les salles de classe ont été rafraîchies. En 2014, la nouvelle classe d'ACM a vu le jour en quelques mois, sous l'ancien préau entièrement réaffecté. Des beamers au plafond ont été installés dans les classes de 3H à 8H offrant ainsi des moyens performants et adaptés aux différents supports d'enseignement. Depuis cet été-là, le centre scolaire est également intégré au réseau de chauffage à distance mis en place. En 2015, c'est la salle de gymnastique qui a subi sa cure de jouvence. Du sol au plafond, elle a été entièrement rénovée et rééquipée. A la rentrée 2016, ce sont les tout petits qui profiteront d'une salle de classe 1H-2H rénovée. La salle d'appui a profité aussi de quelques travaux. Pour les prochains étés, il est espéré

poursuivre petit à petit dans la réalisation de la liste des investissements à entreprendre. On pense à l'introduction des tableaux interactifs, à l'aménagement des corridors pour accueillir des expositions de travaux d'élèves. Des idées et des projets que nous tâcherons de mettre en œuvre.

Le choix du Conseil communal de procéder à ces investissements importants dans l'infrastructure scolaire et parascolaire démontre sa volonté d'offrir les équipements requis et les outils performants en faveur de l'éducation et des familles, ciment de notre avenir.

Au niveau organisationnel, la Direction intercommunale des écoles de Nendaz et Veysonnaz, opérationnelle depuis maintenant trois années, a travaillé avec succès à la mise en œuvre de plusieurs enjeux et projets. L'introduction de la nouvelle loi cantonale sur l'enseignement primaire (LEP) et les modifications importantes qu'elle a engendrées en termes d'organisation et d'horaires sera en place pour sa deuxième année. Le bon déroulement de l'année scolaire précédente a démontré que le travail a été rondement mené. La Direction intercommunale des écoles, est à disposition des parents pour tout ce qui a trait à la scolarité de leurs enfants.

Dès cette rentrée scolaire 2016-2017, la réorganisation, au niveau cantonal, de la prise en charge des élèves ayant des besoins spécifiques sera mise en place. Lorsqu'un besoin pédagogique particulier sera mis en évidence par les parents ou les enseignants, une demande de signalement sera adressée à la Direction des écoles. La réorganisation cantonale prévoit également que le suivi en logopédie se rapproche

des élèves. Des locaux seront mis à disposition dans différents établissements scolaires de notre région.

La réalisation du spectacle de grande envergure « L'or bleu » qui a été joué au printemps dernier par tous les élèves des classes 1H à 8H des communes de Nendaz et de Veysonnaz restera un souvenir mémorable. Et un magnifique projet éducatif et social pour les élèves, les parents et les enseignants de Nendaz et Veysonnaz qui y ont contribué ensemble.

Vous retrouverez, dans cette première brochure commune à la Direction intercommunale des écoles et aux commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz, toutes les informations utiles sur nos projets scolaires.

Entre renouveau et stabilité, c'est une nouvelle aventure qui commencera le 18 août prochain et au nom du Conseil communal, je vous souhaite à toutes et tous une excellente rentrée !

Jasmine Ramondt-Fraginière
conseillère communale ■

Sommaire

Organisation de l'école	2
La Biolette s'agrandit	3
Structures d'accueil pour les enfants	3
Cantonalisation de la logopédie	4
Pour une meilleure gestion du matériel	5
Plan de scolarité 2016-17	6
Informations classes primaires	7
Informations élèves cycle d'orientation	9
Direction écoles de Nendaz et Veysonnaz	9
Règlement en matière d'absence	10
Orientation scolaire et professionnelle ..	10
Horaires des transports scolaires	12
La nouvelle école d'Aproz a été inaugurée	13
500 paires de petits yeux ont brillé sur scène	14
Prévention à l'école	14



organisation de l'école

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Retrouvez ci-dessous la dotation horaire accordée à la Direction des écoles Nendaz-Veysonnaz par le Canton, ainsi que les quelques changements au niveau du personnel et de la répartition des classes dans les centres scolaires.

Le projet d'organisation soumis au Service de l'enseignement par la Direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz s'est vu octroyé la dotation horaire présentée dans le tableau ci-contre.

La Direction des écoles ayant mis en œuvre l'ensemble des principes inhérents à l'introduction de la Loi sur l'école primaire lors de l'année scolaire 2015-2016, les horaires des classes et des transports demeureront inchangés.

Par contre, l'année scolaire prochaine verra le retour sur la Biolette des élèves de 5H et 6H de la Rive Droite. La construction de deux salles de classe supplémentaires à la Biolette (voir page 4) permettra de centraliser sur Basse-Nendaz tous les élèves du cycle 2 (5H à 8H) de la Rive Droite. En attendant un futur agrandissement de l'école de la Biolette, les élèves du cycle 1 (1H à 4H) de Beuson, Brignon et Baar seront encore scolarisés à Baar.

Personnel enseignant

Cinq enseignants des classes primaires et du cycle d'orientation (CO) cessent leur activité professionnelle en faisant valoir leur droit à la retraite. Il s'agit de Dénéreaz Marie-Paule, Clerc Agnès, Bornet Patricia et Schöpfer Gisèle ainsi que de Fournier Michel.

	Nendaz	Veysonnaz
Cycle d'orientation	373 périodes	
Classes primaires NENDAZ	726 périodes	125 périodes
Appui pédagogique renforcé	38 périodes	7 périodes
Soutien permanent pour élèves allophones	12 périodes	3 périodes
Cours AC&M	34.5 périodes	6 périodes
Etudes dirigées	7 périodes	1 période

A ses débuts, Marie-Paule a enseigné l'éducation physique au CO pour ensuite se spécialiser dans l'enseignement de l'anglais et du français. Pendant quelques années, elle a également endossé le rôle de médiatrice scolaire.

De leur côté, Patricia, Michel et Agnès ont enseigné pendant de longues années à Aproz où leur enseignement de qualité a profité à plusieurs générations d'enfants de ce village.

Du côté de Veysonnaz, depuis 1994 Gisèle a peint, tricoté, cousu, collé, scié, poncé, découpé, dessiné... Bref pendant 22 ans, elle a mis ses compétences manuelles et créatrices au service des élèves.

Les Conseils communaux et les commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la Direction des écoles les remercient vivement pour l'engagement, le sérieux, la motivation, la détermination et le professionnalisme dont ils ont fait preuve. Nous

leur souhaitons une longue retraite que nous espérons active.

De ce fait, pour compléter son équipe pédagogique, la Direction des écoles a désigné Fournier Christelle et Lehner Valérie ainsi que Fabrice Fournier et Aymon Bastien en qualité d'enseignants primaires.



Christelle
Fournier © DR



Valérie
Lehner © DR



Fabrice
Fournier © DR



Bastien
Aymon © DR

Après avoir enseigné quelques années à Salvan et Sion, Fabrice a souhaité revenir dans sa commune d'origine afin de mettre ses compétences professionnelles au service de la population nendette.

Ayant terminé leur formation à la HEP-Vs il y a une année, Christelle et Valérie ont pu mettre en pratique leur bagage théorique ainsi qu'acquérir de l'expérience au sein des écoles de Saxon pour l'une et de Nax pour l'autre.

Pour sa part, Bastien vient de terminer sa formation à la HEP-Vs et débutera sa carrière professionnelle en collaboration avec les titulaires de 3H à 6H à Veysonnaz.

Les Conseils communaux et les commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la Direction des écoles leur témoignent leur confiance et les remercient par avance pour leur implication dans l'instruction et l'éducation de la jeunesse de nos deux communes.



© Aline Fournier

la Biolette s'agrandit

Les élèves et les professeurs commencent à être à l'étroit dans le centre scolaire de la Biolette. Deux pavillons provisoires seront installés pour la prochaine rentrée. L'Unité d'accueil des écoliers (UAPE) sera de plus déplacée de la Crête de Brignon à Basse-Nendaz.

Faute de place, il devenait parfois difficile de trouver des locaux à proposer lorsque les classes devaient être dédoublées ou lorsqu'il s'agissait de recevoir un intervenant extérieur. L'établissement compte aujourd'hui 205 élèves (une classe de 1H-2H et une autre de 3H-4H à Baar ; toutes les autres à Basse-Nendaz).

Il a donc été décidé d'agrandir le centre avec deux pavillons provisoires de 72 m² complètement aménagés en salle de classe. Il s'agit d'une solution d'urgence. Une réflexion sera ensuite menée sur un projet d'agrandissement définitif.

Le Conseil communal de Nendaz a décidé de profiter de cette occasion pour déménager l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de la Crête de



Les pavillons seront installés fin juillet/début août. Ils seront prêts pour la rentrée.

© DR

Brignon à Basse-Nendaz. Il y voit deux avantages : plus de confort et moins de stress pour les 53 élèves, qui étaient conduits en bus jusqu'à Brignon parfois plusieurs fois par jour,

ainsi que pour leurs enseignants ; et une économie réalisée avec la suppression de ces transports.

structures d'accueil pour les enfants

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

L'UAPE le Nend'Jardin de Nendaz compte trois structures d'accueil pour les écoliers primaires situées à Aproz, Basse-Nendaz, Haute-Nendaz ainsi qu'une cantine scolaire pour les élèves du Cycle d'orientation. Dès la rentrée prochaine, la structure de le

Crête de Brignon fermera et un nouvel espace sera construit aux abords de l'école de la Biolette à Basse-Nendaz (voir ci-dessus).

Pour tous renseignements complémentaires et/ou inscriptions :

- Adresse e-mail : responsable@uape.nendaz.org
- Téléphone : 027 289 58 20 (ne pas appeler entre 12h et 14h).
- Site internet : www.nendaz.org/uape

L'UAPE La Bricoline de Veysonnaz accueille les enfants scolarisés de 6 h 45 à 18 h 45 durant toute l'année scolaire (sauf le mercredi).

Pour tous renseignements complémentaires et/ou inscriptions :

- Adresse e-mail : labricoline@netplus.ch
- Téléphone : 027 207 10 52
- Site internet : <http://www.veysonnaz.org/vie-sociale/structures-accueil>.



© Aline Fournier



© Sonia Déléze

cantonalisation de la logopédie

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

La mise en œuvre de la nouvelle répartition des tâches et des coûts entre le Canton et les Communes ainsi que du nouveau concept de l'enseignement spécialisé génère quelques modifications dans la prise en charge des élèves ayant des besoins spécifiques.



Le guichet unique : mode d'emploi.

Jusqu'à présent, sur demande des parents, les enfants souffrant de difficultés langagières, comportementales ou scolaires étaient signalés à différents organismes : CDTEA (centre du développement et de la thérapie de l'enfant et de l'adolescent), enseignant ou encore thérapeutes divers selon le type de prise en charge souhaité.

Dès la rentrée scolaire 2016-2017, lorsqu'un besoin pédagogique particulier sera mis en évidence par les parents ou les enseignants, une demande de signalement sera adressée à la Direction des écoles selon la procédure suivante :

- Les détenteurs de l'autorité parentale déposent leur demande auprès de l'enseignant titulaire de leur enfant.
- Après analyse, échanges et mise en place de solutions internes, et si le

besoin persiste, l'enseignant titulaire dépose une demande écrite et signée des parents auprès de la Direction d'école.

Différents types de soutien

Si le signalement porte sur un aspect purement scolaire, la Direction décide quels élèves peuvent bénéficier des mesures d'aide suivantes :

- aide pédagogique hors classe pour les élèves du cycle 1
- fréquentation de l'étude dirigée pour les élèves du cycle 2
- prise en charge en appui pédagogique intégré
- mise en place de périodes de soutien pour les élèves ne parlant pas le français.

Si le signalement porte sur un aspect plus global nécessitant la collaboration avec des thérapeutes, la Direction

organise une séance de coordination (au nombre de 4 par année) pour l'analyse des signalements en logopédie, en psychomotricité et/ou pour un soutien ou un suivi psychologique. Les bilans ainsi que les suivis thérapeutiques seront assurés par des thérapeutes travaillant au CDTEA et seront entièrement financés par le Canton et les Communes. Les demandes de « double mesures » (ex : scolaires et/ou thérapeutiques soit études + appui ou logopédie + appui etc.) seront également analysées en séance de coordination.

Si le signalement porte sur un aspect plus préoccupant, la Direction soumet au conseiller pédagogique de l'Office de l'enseignement spécialisé les demandes d'appui pédagogique renforcé. Ce dernier effectuera une procédure d'évaluation standardisée de l'enfant et décidera des modalités de prise en charge scolaire.

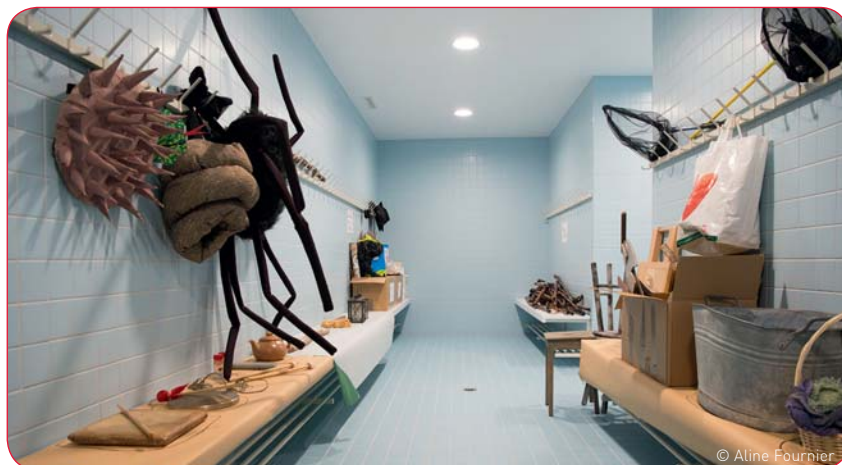
Les parents resteront toutefois libres de se tourner vers des thérapeutes privés de leur choix mais, les coûts inhérents au bilan et au suivi thérapeutique seront alors à leur charge.

Plus rapide et proche des élèves

L'un des avantages de ce changement de fonctionnement réside dans le fait

que les parents seront plus à l'aise de faire part de leurs préoccupations aux enseignants qui connaissent déjà leur enfant plutôt qu'à des personnes éloignées du vécu de l'enfant. De plus, les besoins des enfants de Nendaz et Veysonnaz seront analysés et traités par la Direction des écoles et les référents du CDTEA. Les signalements provenant de nos communes ne seront plus noyés dans la masse des demandes réceptionnées par le Service cantonal à la jeunesse. Cela devrait permettre de diminuer le temps d'attente entre le moment du signalement et la première prise en charge.

Pour terminer, il est également prévu que le suivi en logopédie se rapproche des élèves. A l'avenir, dans la mesure où les besoins avérés sont suffisants, un local sera mis à disposition des logopédistes au sein même des centres scolaires. Ce principe dimi-



nuera sensiblement le temps d'absence de l'élève en classe et soulagera les familles dans les contraintes de transport liées à cette thérapie.

Comme le disait Charles F. Kettering, « le monde déteste le changement, c'est pourtant la seule chose qui lui

a permis de progresser ». C'est à nous, parents, enseignants, thérapeutes et autorités scolaires de tout mettre en œuvre pour que cette nouvelle approche apporte les bénéfices escomptés aux élèves les plus en difficulté.



pour une meilleure gestion du matériel scolaire

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Depuis quelques années, les coûts inhérents à l'achat du matériel scolaire ont pris l'ascenseur avec une augmentation de plus de 160% en 5 ans. Au cours de l'année 2015-2016, une réflexion a été menée sur cette problématique.

S'il est établi que l'introduction dans tous les degrés primaires des nouveaux moyens d'enseignement en français, géographie, histoire, sciences, allemand et anglais a son prix, d'autres éléments tels que la gestion et le rangement peu optimal des stocks ainsi que le gaspillage et le non-respect du matériel prêté ont

également une incidence sérieuse sur la facture finale.

Pour freiner l'explosion des coûts, une série de mesures ont été mises en place au sein de l'école :

- Refonte des listings de commande
- Comparatif des prix de vente auprès de différents fournisseurs

- Réduction du montant alloué à chaque élève
- Introduction de quota pour la commande de certains articles
- Introduction d'une procédure dans la transmission de matériel
- Rangement et valorisation du matériel en stock dans les centres scolaires

Cette restructuration de la gestion du matériel aura des répercussions que nous espérons mineures sur les familles. En effet, en cas de gaspillage et de non-respect du matériel prêté (sous-mains, classeurs ou livres détériorés), les parents seront amenés à le remplacer à leurs frais.

Dans un principe d'éducation au respect des ressources naturelles et des biens d'autrui, l'école ainsi que les parents se doivent de montrer l'exemple aux générations futures en combattant la surconsommation et le gaspillage.



plan de scolarité 2016-2017

par la commission scolaire

2016

	AOÛT				
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	
Sa	6	13	20	27	
Di	7	14	21	28	
			*	9	

	SEPTEMBRE				
		5	12	19	26
		6	13	20	27
		7	14	21	28
	1	8	15	22	29
	2	9	16	23	30
	3	10	17	24	
	4	11	18	25	
			*	20	

	OCTOBRE					
		3	10	17	24	31
		4	11	18	25	
		5	12	19	26	
		6	13	20	27	
		7	14	21	28	
	1	8	15	22	29	
	2	9	16	23	30	
			*	13.5		

	NOVEMBRE					
			7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29	
Me	2	9	16	23	30	
Je	3	10	17	24		
Ve	4	11	18	25		
Sa	5	12	19	26		
Di	6	13	20	27		
			*	16		

	DÉCEMBRE				
		5	12	19	26
		6	13	20	27
		7	14	21	28
	1	8	15	22	29
	2	9	16	23	30
	3	10	17	24	31
	4	11	18	25	
			*	14.5	

Dates en gras : samedis, dimanches et jours fériés

Jours fériés à ne compter ni dans les congés ni dans les jours effectifs de classe

Journées école

Demi-journées école

2017

	JANVIER					
		2	9	16	23	30
Ma		3	10	17	24	31
Me		4	11	18	25	
Je		5	12	19	26	
Ve		6	13	20	27	
Sa		7	14	21	28	
Di	1	8	15	22	29	
			*	15.5		

	FÉVRIER					
			6	13	20	27
			7	14	21	28
	1	8	15	22		
	2	9	16	23		
	3	10	17	24		
	4	11	18	25		
	5	12	19	26		
			*	16		

	MARS					
			6	13	20	27
			7	14	21	28
	1	8	15	22	29	
	2	9	16	23	30	
	3	10	17	24	31	
	4	11	18	25		
	5	12	19	26		
			*	18		

	AVRIL				
		3	10	17	24
Ma		4	11	18	25
Me		5	12	19	26
Je		6	13	20	27
Ve		7	14	21	28
Sa	1	8	15	22	29
Di	2	9	16	23	30
			*	12.5	

	MAI					
		1	8	15	22	29
		2	9	16	23	30
		3	10	17	24	31
	4	11	18	25		
	5	12	19	26		
	6	13	20	27		
	7	14	21	28		
			*	18.5		

	JUIN				
		5	12	19	26
		6	13	20	27
		7	14	21	28
	1	8	15	22	29
	2	9	16	23	30
	3	10	17	24	
	4	11	18	25	
			*	13.5	

Nombre total de jours effectifs durant l'année scolaire **167**

informations pour les classes primaires

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Numéro de téléphone des centres scolaires

- Aproz : 027 289 58 06
- Baar : 027 289 58 07
- Basse-Nendaz : 027 289 58 08
- Haute-Nendaz : 027 289 58 09
- La Cure à Haute-Nendaz : 027 289 58 10
- Veysonnaz : 027 207 18 30

Horaires des classes

• Pour les élèves de 1H scolarisés à...

	APROZ/HAUTE-NENDAZ BASSE-NENDAZ	BAAR	VEYSONNAZ	
MATIN	Sonnerie	8h55	9h10	8h55
	Début des cours	9h	9h15	9h
	Récréation	9h45	10h	9h45
	Fin des cours	11h35	11h50	11h35
APRÈS-MIDI	Sonnerie		13h35	13h25
	Début des cours		13h40	13h30
	Récréation		15h10	15h
	Fin des cours		16h15	16h05
Demi-journées d'école	Lundi matin	Lundi matin	Lundi matin	Lundi matin
	Mardi matin	Mardi matin	Mardi après-midi	Mardi matin
	Jeudi matin	Jeudi matin	Jeudi après-midi	Jeudi matin
	Vendredi matin	Vendredi matin	Vendredi matin	Vendredi matin



© Aline Fournier

• Pour les élèves de 2H scolarisés à...

	APROZ/HAUTE-NENDAZ BASSE-NENDAZ	BAAR	VEYSONNAZ	
MATIN	Sonnerie	8h55	9h10	8h55
	Début des cours	9h	9h15	9h
	Récréation	9h45	10h	9h45
	Fin des cours	11h35	11h50	11h35
APRÈS-MIDI	Sonnerie	13h25	13h35	13h25
	Début des cours	13h30	13h40	13h30
	Récréation	15h	15h10	15h
	Fin des cours	16h05	16h15	16h05
Demi-journées d'école	Lundi matin	Lundi matin	Lundi matin	Lundi matin
	Lundi après-midi			Lundi après-midi
	Mardi matin	Mardi matin	Mardi matin	Mardi matin
	Mardi après-midi	Mardi après-midi	Mardi après-midi	Mardi après-midi
	Jeudi matin	Jeudi matin	Jeudi matin	Jeudi matin
	Jeudi après-midi	Jeudi après-midi	Jeudi après-midi	Jeudi après-midi
	Vendredi matin	Vendredi matin	Vendredi matin	Vendredi matin
Vendredi après-midi	Vendredi après-midi	Vendredi après-midi	Vendredi après-midi	



© Aline Fournier

• Pour les élèves de 3H et 4H scolarisés à...

	APROZ /HAUTE-NENDAZ BASSE-NENDAZ / VEYSONNAZ	BAAR	
MATIN	Sonnerie	8h10	8h25
	Début des cours	8h15	8h30
	Récréation	9h45	10h
	Fin des cours	11h35	11h50
APRÈS-MIDI	Sonnerie	13h25	13h35
	Début des cours	13h30	13h40
	Récréation	15h	15h10
	Fin des cours	16h05	16h15
Demi-journée de congé	Mercredi matin	Mercredi matin	



• Pour les élèves de 5H à 8H scolarisés à...

	APROZ /HAUTE-NENDAZ	BAAR
	BASSE-NENDAZ /VEYSONNAZ	
MATIN	Sonnerie	8h10
	Début des cours	8h15
	Récréation	9h45
	Fin des cours	11h35
APRÈS-MIDI	Sonnerie	13h25
	Début des cours	13h30
	Récréation	15h
	Fin des cours	16h05

Les enseignants

Bâtiment de la Cure à Haute-Nendaz

- 1H-2H: Fournier Danièle
- 1H-2H: Rosales de la Rosa Annick

Ecole de Haute-Nendaz

- 3H: Lang Anne et Darioli Céline
- 4H: Délèze Murielle et Fournier Patrice
- 5H: Vouillamoz Cécile
- 6H: Fournier Patrice et Délèze Murielle
- 7H: Charbonnet Manu, Bourban Caroline et Guntern Céline
- 8H: Lathion Fabienne, Charbonnet Manu et Guntern Céline
- Cours AC&M: Conti Francine
- Cours d'appui pédagogique intégré: Darioli Céline
- Soutien pour les élèves allophones: Darioli Céline
- Etudes dirigées: Lathion Fabienne et Darioli Céline

Ecole de la Biolette à Basse-Nendaz

- 1H-2H: Hugo Véronique et Theytaz Mélanie
- 1H-2H: Délèze Patricia et Fournier Joëlle
- 3H: Broccard Eliane
- 4H: Glassey Marie-Antoinette et Clerc Anne
- 5H: Fournier Jeff et Délèze Murielle
- 6H: Délèze Marie-Danielle et Clerc Anne
- 7H: Délèze Samuel
- 8H: Theytaz Pierre et Bourban Caroline
- 8H: Fournier Fabrice et Lehner Valérie
- Cours AC&M: Crettenand Simone et Conti Francine
- Cours d'appui pédagogique intégré: Fournier Raymonde
- Etudes dirigées: Fournier Fabrice

Ecole d'Aproz

- 1H-2H: Fournier Christelle et Rouiller Yviane
- 3H-4H: Pitteloud M-Françoise et Corbaz-Fournier Emmanuelle
- 5H: Bornet Alain et Rouiller Yviane
- 6H: Filliez Pierre-André et Fournier Christelle
- 7H-8H: Praz Marie-Cécile et Délèze Fanny
- Cours AC&M: Guntern Céline et Crettenand Simone
- Cours d'appui pédagogique intégré: Darioli Céline
- Soutien pour les élèves allophones: Rouiller Yviane
- Etudes dirigées: Rouiller Yviane

Ecole de Baar

- 1H-2H: Theytaz Mélanie
- 3H-4H: Cordova Cathy et Theytaz Mélanie
- Cours d'appui pédagogique intégré: Fournier Raymonde

Ecole de Veysonnaz

- 1H-2H: Bex Fragnière Nathalie et Fournier Laura
- 3H-4H: Délèze Janine et Aymon Bastien
- 5H-6H: Fournier Karyn et Aymon Bastien
- 7H-8H: Fournier Jérôme et Fournier Laura
- Cours AC&M: Guntern Céline
- Cours d'appui pédagogique intégré: Praz Maryline
- Soutien pour les élèves allophones: Aymon Bastien
- Etudes dirigées: Bex Fragnière Nathalie

Catéchèse

Dans les classes primaires, les cours d'enseignement religieux seront assurés par :

- Fendrych Nadia
- Palazzo Monique
- Fendrych Martin
- Glassey Jean-Philippe
- Roux Félicien



Remarques particulières

- L'organisation des « périodes complémentaires » pour les classes qui en disposent peut être faite de diverses manières : dédoublement des classes à deux degrés, enseignement alterné par demi-classe, appui aux élèves en difficulté, soutien pour les élèves allophones...
- Par décision du Conseil d'Etat, et ce pour la dernière année, les titulaires qui effectuent leur formation langagière en allemand ou en anglais bénéficient de demi-journées de décharges.

informations pour les élèves du cycle d'orientation

par Claudy Bourban, directeur des écoles

Numéro de téléphone du cycle d'orientation à Basse-Nendaz

- 027 289 58 00

Horaire des classes

- Matin : 7 h 55 à 11 h 30
- Après-midi : 13 h 50 à 16 h 20

Personnel enseignant titulaire

9C01 : Blanchard Valérie

9C02 : Lathion Caroline

9C03 : Glassey Vinciane
10C01 : Fournier Yvan
10C02 : Bagnoud Pierre-Michel
10C03 : Wicky Michel
11C01 : Broccard Jacques
11C02 : Bollin Vincent
11C03 : Fournier Antoine

Professeurs spécialisés ou auxiliaires

Crettenand Annabelle

Clerc Benoît

Fournier Mireille

Fournier Thomas
Künzi Christian
Maret Jean-Daniel
Praz Manu
Praz Maryline
Porcellana Muriel
Verstreppen Sébastien

Enseignement spécialisé

Fournier Antoine

Praz Maryline

direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Directeur

Bourban Claudy

Tél. prof. : 027 289 58 01

Tél. port. : 078 746 94 44

Adjoints pour les classes primaires

Constantin Marie-Cathy

Tél. prof. : 027 289 58 03

Tél. port. : 079 779 58 42

Fournier Jérôme

Tél. prof. : 027 289 58 03

Tél. port. : 078 751 52 50

Adjoint pour le cycle d'orientation

Fournier Antoine

Tél. prof. : 027 289 58 02

Tél. port. : 079 295 02 62

Secrétariat

Arona Anne-Marie

Tél. prof. : 027 289 58 02

Une permanence est assurée les matins de classe de 7 h 30 à 8 h ainsi que les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13 h 30 à 16 h 30.

Orientation scolaire

M^{me} Dettwiler-Lorétan Isabelle

Tél. prof. : 027 289 58 19

La permanence est assurée le jeudi matin.

Listes d'élèves

Les listes d'élèves des classes primaires et du cycle d'orientation seront consultables du mardi 16 août au jeudi 18 août 2016 uniquement sur le site de la commune de Nendaz à l'adresse www.nendaz.org/liste

Appel aux remplaçants

Chaque année, pour des raisons de maladie, de service militaire ou autre, des enseignants doivent être remplacés. Les personnes intéressées par des remplacements sont invitées à contacter la Direction puis à s'inscrire sur la base de données ISM de l'Etat du Valais à l'adresse : <https://ism.vs.ch/>

Patrouilleurs

Véritables anges gardiens de nos enfants, les patrouilleurs scolaires rendent de précieux services à notre commune. Leur vigilance garantit la sécurité des plus jeunes lorsqu'ils traversent des routes à fort trafic. Les patrouilleurs scolaires, totalement bénévoles, méritent notre gratitude. Ils consacrent du temps à cette mission et ils n'attendent rien en retour. L'occasion était trop belle de leur dire ici un grand merci pour leur dévouement sans faille.



© Aline Fournier

règlement en matière d'absence

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

La question des dispenses, congés et absences implique un certain nombre d'obligations de la part des élèves, mais aussi de leurs parents (*voir encadré*). En Valais, le « Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire » fait foi.

Ce que dit la loi

SECTION 3 : DISPENSES, CONGÉS ET ABSENCES

Art. 9 Fréquentation des cours

1. La fréquentation de l'école et de tous les cours prévus au programme est obligatoire. Demeurent réservées les dispositions de l'article 28 de la loi sur l'instruction publique du 4 juillet 1962.
2. Les élèves peuvent en outre exceptionnellement être dispensés de certains cours obligatoires pour suivre des leçons privées hors programme. Sur demande des parents et après préavis de la commission scolaire ou de la direction d'école, le Service compétent du département accorde les dispenses et fixe les conditions.

Art. 10 Congés

1. Des congés individuels peuvent être accordés pour des motifs fondés :
 - a) par le titulaire pour une durée d'une demi-journée ;
 - b) par la commission scolaire, respectivement par la direction d'école jusqu'à neuf demi-journées de classe effective ;
 - c) par l'inspecteur, de dix à 27 demi-journées de classe effective ;
 - d) par le département au-delà de 27 demi-journées.
2. Les demandes sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, à la commission scolaire ou à la direction d'école. Le préavis du maître ou du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises.
3. Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.
4. Les dispositions concernant l'octroi de congés aux élèves exerçant des activités sportives ou artistiques sont réservées.

Art. 11 Absences

1. En cas d'absence, le titulaire de classe est averti au plus tôt. Un certificat médical peut être exigé si l'absence est due à la maladie ou à un accident. D'autres pièces peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs.
2. Le titulaire de classe doit annoncer à l'autorité scolaire toute absence prolongée et non justifiée.
3. Toute absence injustifiée est passible de sanction.

orientation scolaire et professionnelle (osp)

par Isabelle Dettwiler Lorétan, conseillère en orientation

La permanence OSP du cycle d'orientation de Nendaz ressemble à un « projet d'établissement solidaire autour du devenir de chaque jeune ». Direction, secrétariat, enseignants, parents, conseillère en orientation, chacun à son niveau participe à l'évolution des élèves.

Cette implication qui se renouvelle année après année est un grand bienfait pour les jeunes. Les différentes stimulations d'orientation proposées au long des années du cycle d'orientation permettent, en prenant le temps d'en faire le bilan régulier, de clarifier les forces et les solutions les plus réalisables au moment de quitter l'école obligatoire.

Cette transition hors de l'école obligatoire est fondamentale du point de

vue du processus de maturation personnelle et des acquis scolaires. Pour le scolaire, il semble que les compétences développées au CO ne coïncident pas toujours bien avec celles exigées au secondaire II ; exigences très différentes en fonction des filières et métiers choisis. Huilés avec davantage de soin ces différents relais scolaires donneraient certainement plus de réussite aux jeunes qui ont encore le goût de s'élancer vers l'avenir mal-

gré les incertitudes économique-politiques.

En ce qui concerne l'évolution des jeunes de 13-15 ans et la maturation des projets, il s'agit de tenir compte de l'influence des pairs et des informations véhiculées par les réseaux sociaux qui semblent importantes et peu contrôlables. L'influence des adultes devient une influence par l'expérience : voir travailler les concu-

rents avec passion au salon des métiers, pouvoir tester ses propres qualités au milieu de professionnels motivés lors de stages découvertes, saisir la satisfaction de se sentir utile... Bien sûr, le soutien des démarches en

famille reste un aspect décisif de cette étape de vie.

Ainsi, la préparation minutieuse de cette première transition, essentielle au future de notre société, mérite l'atten-

tion sérieuse de tout un chacun et aussi à tous les échelons de la formation.

www.vs.ch/orientation
et www.orientation.ch

Choix des élèves à notre connaissance

Parmi les 55 élèves en fin de scolarité obligatoire, 10 ont décidé de faire une 3^e CO sur place, 2 ont opté pour une solution intermédiaire pratique (SEMO et préapprentissage).

12 élèves sont inscrits dans les filières scolaires post-obligatoires suivantes :

Les écoles suivantes ont été choisies après la 3^e CO par :

- 7 élèves : Collège
- 1 élève : Ecole de culture générale (ECG) *options Santé, Social, Pédagogie, Art*
- 4 élèves : Ecole pré-professionnelle (EPP) *bases scolaires, suite du processus d'insertion ou d'étude*

6 élèves choisissent un apprentissage en école de métiers (*semestres en école, semestres en stages*)

- 3 élèves : Ecole de commerce (EC)
- 2 élèves : santé et social, Ecole professionnelle artisanat et service communautaire (EPASC)
- 1 élève : informatique, Ecole des métiers (EMVs)

25 élèves préfèrent un apprentissage dual (principalement chez un patron, AFP en 2 ans ; CFC 3 ou 4 ans)

- 1 : Arboriculteur
- 1 : Assistante du commerce de détail (vente)
- 1 : Assistante en pharmacie
- 1 : Assistante médicale
- 1 : Assistante socio-éducative
- 1 : Charpentier
- 1 : Coiffeuse
- 1 : Dessinateur en génie civil
- 3 : Employée de commerce
- 1 : Ferblantier
- 1 : Géomaticien
- 1 : Horticultrice paysagiste
- 3 : Installateur sanitaire
- 4 : Mécanicien en maintenance (automobile)
- 1 : Mécanicien sur machines agricoles
- 1 : Menuisier
- 1 : Polygraphe
- 1 : Polymécanicienne

Merci aux entreprises qui conservent cette capacité de formation malgré les remous actuels.



© Aline Fournier

horaires des transports scolaires

Primaires

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
	↓	↑	↑	↓	↓	↑	↓	↑
HAUTE-NENDAZ								
Station	0800		1156		1302		1615	
Village	0805		1151		1308		1610	

BASSE-NENDAZ

	3H-8H	1H-2H						
BAAR								
La Rinde	0758	0825	1154		1308			1624
Saclentse	0802	0830	1157		1312			1627
Sornard	0750	0840	1146		1300			1616
La Poya	0755	0845	1145		1315			1615
Basse-Nendaz (cour)	0810	0850	1140		1325			1610
Condémines	0740	0825	1200		1300			1640
Moralla	0750	0835	1155		1310			1630
Fey	0755	0840	1150		1315			1625
Basse-Nendaz (cour)	0805	0850	1140		1325			1610

	5H-8H	3H-4H	1H-2H						
Baar	0755*	0825	0910	1155	1155	1300	1332	1627	1625
Brignon	0800	0818	0905	1150	1200	1306	1325	1634	1620
Bioleys					1205				
Beuson	0804	0815	0900	1145	1205	1310	1322	1637	1615
Basse-Nendaz	0809		0850	1140	1210	1315		1642	1610

*Arrêt postal devant le Bargeot

FEY (POUR LES ÉLÈVES DE BIEUDRON ET DE COR)

Bieudron	0755		1150		1310		1620	
Cor	0755		1150		1310		1620	
Aproz	0805		1140		1320		1610	

VEYSONNAZ STATION - CLÈBES - VEYSONNAZ VILLAGE

Veysonnaz station		0755	1155		1310		1625	
Clèbes		0800	1150		1315		1620	
Veysonnaz village		0805	1145		1320		1615	

Les horaires peuvent varier de quelques minutes en fonction des conditions météorologiques et/ou de circulation.

Cycle d'orientation

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
	↓	↑	↑	↓	↓	↑	↓	↑
HAUTE-NENDAZ - BASSE-NENDAZ								
Nendaz-Station		0720	1156			1330	1649	
Haute-Nendaz		0727	1151			1334	1644	
Sornard		0729	1149			1338	1642	
Saclentse	0732		1145		1313		1638	
Basse-Nendaz	0739	0739	1139		1321	1345	1632	

LES CONDÉMINES - BASSE-NENDAZ

Les Condémines		0730	1153		1310		1655	
Moudonne		0735	1144		1334		1638	
Basse-Nendaz		0746	1135		1343		1630	

Baar - Basse-Nendaz

Baar		0736	1139		1330		1638	
Brignon		0741	1136		1335		1635	
Beuson		0745	1134		1338		1633	
Basse-Nendaz		0748	1131		1341		1630	

COR - BIEUDRON - APROZ - BASSE-NENDAZ

Bieudron		0715	1205		1305		1705	
Aproz		0725	1152		1320		1647	
Fey		0736	1143		1331		1638	
Basse-Nendaz		0745	1135		1340		1630	

Cor		0705	1155	MERCREDI	1305		1705	
Route de Cor			1150	MERCREDI				
Aproz		0722		MERCREDI	1320		1655	

CLÈBES - VEYSONNAZ - BASSE-NENDAZ

Veysonnaz station		0725	1155		1310		1655	
Clèbes		0730	1150		1315		1650	
Veysonnaz		0735	1145		1320		1645	
Basse-Nendaz		0745	1135		1330		1635	

la nouvelle école d'Aproz a été dignement inaugurée

Davantage de salles de classe, une infrastructure notamment en termes informatiques des plus modernes, une salle de gym et de spectacle accueillante, le complexe scolaire d'Aproz répond à toutes les attentes. La fin d'une telle réalisation se fête !



Les orateurs du jour, soit Francis Dumas (président de Nendaz), Olivier Crettenand (président de la commission scolaire), Beat Buri (co-associé du bureau MJ2B) et Oskar Freysinger (conseiller d'Etat en charge du département de la formation et de la sécurité). © Sonia Délèze

Si les élèves ont intégré le nouvel établissement en août 2015, l'inauguration officielle a eu lieu le 21 avril 2016. Un spectacle regroupant tous les élèves des communes de Nendaz et Veysonnaz a également été monté à cette occasion et joué du 28 avril au 1^{er} mai (voir article ci-contre).

Une vraie plus-value

« Il n'y a pas d'investissement plus profitable qu'un investissement scolaire pour une société », a relevé Oskar Freysinger, conseiller d'Etat en charge de la formation et de la sécurité. Un avis partagé par le président de la Commune Francis Dumas pour qui

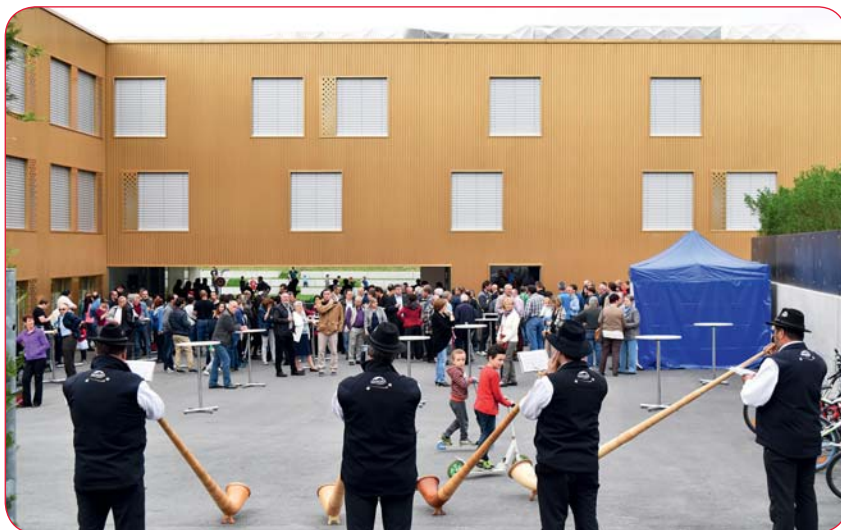
« il est indispensable de donner accès aux meilleurs outils et infrastructures pour que chacun puisse montrer le meilleur de lui-même ». Les travaux ont coûté CHF 11 millions. Le Canton y a participé à hauteur d'un peu plus de CHF 1,5 million. ■

Un village en expansion

Aproz ne cesse de se développer. En dix ans, sa population a crû de près de 40%. Fort de ce constat, un projet de rénovation et d'agrandissement avait été lancé il y a 6 ans. Le 18 mars 2010, avec l'assurance du soutien du Département de l'éducation, de la culture et des sports du Canton du Valais, le Conseil communal l'avait approuvé.

Un projet ambitieux

Après mise au concours, c'est le projet de deux jeunes architectes fribourgeois du bureau MJ2B qui a été retenu. Il parvient en effet à la perfection à assimiler l'ancien bâtiment scolaire dans le nouveau centre. « Le résultat est magnifique et s'intègre parfaitement dans le village d'Aproz », s'est réjoui Olivier Crettenand. Le président de la commission scolaire de Nendaz a également souligné la volonté de la Commune de conserver une scolarité de proximité basée sur trois sites pour les près de 500 élèves nendards, dont environ 90 fréquentent l'école d'Aproz.



Après les discours, place à un intermède musical. © Sonia Délèze



© Aline Fournier

500 paires de petits yeux ont brillé sur scène

Tous les élèves des classes 1H à 8H des communes de Nendaz et de Veysonnaz ont pris part du 28 avril au 1^{er} mai 2016 à un spectacle de grande envergure intitulé « La légende de l'or bleu ». Six représentations ont été données pour la plus grande joie du public comme des jeunes comédiens en herbe.

Une belle histoire

« La légende de l'or bleu », c'est l'histoire de villageois qui profitent en toute insouciance d'une bonne eau fraîche qui coule à profusion sans se rendre compte du trésor qu'ils ont entre les mains. Jusqu'au jour où cette eau vient à manquer. Commence alors une quête à travers les montagnes pour la retrouver. Les courageux volontaires partis en mission croisent dans leur périple bien des créatures plus ou moins effrayantes (grenouille, vouivre, loup, ...). Tout finit heureusement bien puisqu'ils rentrent triomphants chez eux avec le fameux « or bleu ».

Une belle aventure

Mais « La légende de l'or bleu » c'est aussi plus de 500 enfants qui foulent la scène, la plupart pour la première fois de leur vie. Certaines vocations seront peut-être nées ces jours-là. Encadrés par trois professionnels (Damien Darioli, Stefan Hort et Jean-François Michelet), ils se surpassent pour offrir aux 2100 spectateurs un moment de détente et de plaisir. Les élèves timides, expansifs, à mobilité réduite, avec des



Un grand merci

La Direction des écoles tient à remercier Aproz Sources Minérales, Etincelle de culture ainsi que les Communes de Nendaz et Veysonnaz pour leur généreux soutien financier.

Elle remercie également les enseignants pour leur engagement, les trois professionnels cités dans cet article pour leur excellent travail, les concierges et les dames de nettoyage pour leur soutien logistique, et tous les bénévoles qui ont œuvré avant et durant les représentations pour que ce spectacle soit une réussite.

difficultés scolaires, bref tous trouvent leur place, apportent leur pierre à ce bel édifice et repartent très fiers en coulisser le sourire aux lèvres. Cette aventure, ils ne sont pas prêts de l'oublier !

Les photos des préparatifs puis des représentations de ce spectacle agrémentent ce Nendaz Panorama. A voir aussi sur www.nendaz.org/event-images.

prévention à l'école : de nombreux thèmes abordés

Des actions de prévention sont mises en place chaque année auprès des élèves de Nendaz et Veysonnaz. Le ski, le feu, la sexualité, les premiers secours, les morsures de chiens, la circulation routière et les transports publics sont autant de thèmes qui sont abordés.

Le groupe prévention de Nendaz est composé :

- de représentants de la police municipale et du chef du Service sécurité
- de représentants de la direction des écoles
- de 3 conseillers communaux
- de représentants du centre médico-social
- du Commandant du feu

Il a notamment pour objectif de mettre en place des cours de sensibilisation dans les écoles sur différentes problématiques qui sont présentées ici.

Le ski

« Esprit piste », tel est le nom du cours proposé, durant une demi-journée, généralement au mois de mars, aux enfants de 8H qui pratiquent le ski. Des patrouilleurs et des membres de la colonne de secours les rendent attentifs aux comportements à adopter une fois les lattes aux pieds pour assurer sa propre sécurité et celle des autres skieurs. « Il y a également une partie sanitaire avec la présentation du matériel des patrouilleurs et une explication sur la manière de déclencher une alarme en cas de

problème », souligne Guillaume Fournier, chef de la colonne de secours. En complément, pour les élèves du cycle d'orientation, a été mis en place un cours « Esprit Montagne » qui s'attarde davantage sur les risques du hors-piste et les avalanches.



Le feu

Toutes les classes de 7H se voient dispensées un «cours feu» sur trois périodes et divisé en trois parties :

- Théorique sur le comportement à adopter en cas d'incendie que ce soit à la maison ou en classe ainsi que sur la manière d'appeler les secours
- Pratique avec utilisation d'un extincteur pour éteindre un petit feu
- Ludique avec présentation des véhicules et du camion-échelle.

Le Commandant du feu est aussi responsable de prévoir un plan d'évacuation des écoles. Plusieurs exercices ont déjà eu lieu et les professeurs sont formés sur le comportement à adopter en cas d'incendie.

La sexualité

Les enfants suivent à trois reprises des cours d'éducation sexuelle et de prévention des abus. En 2H, à raison de deux fois une heure d'intervention, avec des outils pédagogiques adaptés à l'âge des petits, les thèmes suivants sont abordés :

- Les sentiments, les secrets, les touchers qui font oui/non
- Les émotions et leurs manifestations dans le corps (joie, colère, peur, tristesse)
- Les organes génitaux (mots familiers et scientifiques)
- L'intimité, la pudeur, les manifestations de la tendresse
- Les réflexes de prudence et de défense

S'y ajoutent, en 6H, durant 3 périodes, des informations sur «la sexualité présente tout au long de la vie» et sur la loi relative à la protection des mineures. Enfin en 7H, 2 périodes y sont consacrées, dont une durant laquelle filles et garçons sont séparés. D'autres angles sont abordés tels que :

- La sexualité dans sa globalité physique, émotionnelle et psychique
- Les changements physiques et émotionnels liés à la puberté
- Le sentiment d'appartenance à son sexe biologique
- Les stéréotypes et mythes véhiculés par les médias
- Les services d'informations et d'aide existants

Les transports publics

Au cours de leur scolarité, les élèves reçoivent, durant une période, la visite d'un médiateur de CarPostal. Le but de cette rencontre est d'instaurer un dialogue entre un chauffeur de bus et de jeunes passagers. «C'est le seul moment où un chauffeur a du temps pour discuter sans être stressé par la route. Nous pouvons parler de nos expériences communes», souligne Dominique Rey-Mermet, médiateur CarPostal. C'est aussi l'occasion de rappeler quelques règles de comportements qui permettent d'éviter bien des accidents tels que mettre la ceinture, rester assis, ne rien jeter, ne pas hurler, ne pas se jeter sur le bus quand il arrive...

Les morsures de chien

Des études ont démontré que les enfants sont les premières victimes des morsures de chien ; blessés le plus souvent par un chien qu'ils connaissent. Un programme de prévention a été mis en place à l'intention des élèves de 3H. Il s'agit de leur apprendre, à travers des saynètes avec un animateur grîmé en chien et avec des chiens bien réels (sans obligation pour les enfants ne le souhaitant pas de s'en approcher), les attitudes à adopter et les gestes à éviter.

Les premiers secours

Au cycle, les élèves ont droit à une approche aux premiers secours sur une période. Que faire en cas d'accident ? Quels sont les premiers réflexes à avoir ? Qui appeler ? Ces questions sont abordées tout en privilégiant les exercices pratiques. Les numéros d'urgence leur sont donnés et les premiers gestes pour sécuriser leur sont montrés.

La circulation routière

Tout au long de leur scolarité, les élèves participent, au moins une fois par année, à un cours d'éducation routière. Les plus petits reçoivent leur petit triangle jaune à porter autour du cou et apprennent à traverser la route. En fin de 2H, ils devraient être à même de la traverser seuls et connaissent les mauvais comportements à éviter. En 5H et 6H, c'est en vélo qu'ont lieu les cours de prévention (maîtrise du vélo, équipement, parcours d'agilité, ...). Plus grands, leur est encore expliqué la place des engins assimilés à des véhicules dans la circulation (trottinette, skate, ...). Ils font également l'expérience d'un choc à 7 km/h grâce à l'utilisation d'une sorte de simulateur. Au cycle d'orientation, il est question plus précisément des différents permis qui leur deviennent accessibles (agricole et vélomoteur) ainsi que des conséquences des accidents de la route (physiques, psychologiques, financières).



Au cycle d'orientation, les élèves peuvent vivre en toute sécurité, les impressions vécues en réalisant des tonneaux avec la voiture. Ceinture de sécurité plus que recommandée ! © DR

